

# Métropole du Grand Nancy

## Appel à candidatures artistiques Création d'une œuvre originale et immersive Pour le Muséum-Aquarium

Mars 2026  
**DATE LIMITE CANDIDATURES**  
**Lundi 10 novembre 2025**

Le Muséum-Aquarium de Nancy, géré par la Métropole du Grand Nancy en partenariat avec l'Université de Lorraine, est un établissement patrimonial de culture scientifique aux collections à double dimension : des collections d'histoire naturelle associées à des collections vivantes. S'il est assez fréquent que les muséums d'histoire naturelle exposent quelques espèces vivantes dans des vivariums ou aquariums, il est plus rare que la présence de celles-ci prenne une telle ampleur. Cette dualité est une réelle opportunité pour capter et fidéliser le public. Galeries d'aquariums, galerie de zoologie, espaces d'expositions temporaires associés à une programmation culturelle riche et variée sont autant de points d'attrait pour le public, c'est ainsi près de 150 000 visiteurs et visiteuses qui viennent chaque année.

Le Muséum-Aquarium dispose d'un site internet dédié et est présent sur différents réseaux sociaux numériques (Facebook, Youtube, Instagram, LinkedIn). Tout au long de l'année, une programmation diversifiée est proposée en lien avec les événements nationaux ou autour de créations originales. De nombreuses actions de médiation sont réalisées en direction des publics dans leur diversité (scolaire, jeune public, public senior, crèche, public handicapé, etc.).

Des expositions temporaires sont proposées dans différents espaces du musée. Des espaces de petite taille permettent de valoriser le travail d'artistes locaux, mettant clairement en valeur le lien entre les sciences et l'art. De plus grands espaces d'exposition permettent la réalisation d'expositions scientifiques ancrées dans des sujets de société.

L'état d'esprit du Muséum-Aquarium peut se résumer ainsi : faire vivre des lieux accueillants, ouverts à la diversité et riches en découvertes proposées et ressenties, donner des clés pour mieux comprendre la complexité du monde environnant.

### Article 1. Objet de l'appel à candidature

Ce projet vise à offrir une expérience immersive, une œuvre ou une installation, faisant le lien entre la galerie de zoologie (1er étage) et les galeries d'aquarium (RDC). Cette œuvre doit s'installer dans ce contexte très zoologique.

L'œuvre devra être présentée dans la cage d'escalier reliant la galerie de zoologie et les galeries d'aquarium, elle doit être de taille plutôt impressionnante et bien utiliser l'espace disponible, elle ne doit pas être accessible au public par le toucher. Elle peut être réalisée à partir de différentes techniques (projection, vidéo, son, dessin, sculpture, suspension...).

Une attention particulière sera portée à la sécurité (poids, accrochage...), le public passant dessous, mais aussi au coût écologique de sa construction.

Cette œuvre sera spécifiquement conçue pour le Muséum-Aquarium. Elle devra pouvoir être présentée au moins 5 ans, elle devra ainsi être résistante.

### Article 2. Contraintes techniques

En cas de suspension, l'œuvre pourra être fixée à la charpente par un câble, mais son poids ne devra en aucun cas excéder 30 kg. Selon le poids et la dimension de celle-ci, il pourrait y avoir un double accrochage. L'acceptation de l'offre dépendra de la faisabilité technique.

L'entretien de l'œuvre doit pouvoir être réalisé par l'équipe du Muséum-Aquarium, des consignes en ce sens devront être données.

Il est possible d'utiliser une source électrique, la prise en compte des raccords électriques n'est pas à faire par le ou la candidat·e.

Une visite sur site peut être réalisée sur demande des candidat·e·s, à adresser par mail à l'adresse suivante : [marie.piela@grandnancy.eu](mailto:marie.piela@grandnancy.eu).

### Article 3. Contenu du dossier d'appel à candidature

- Le règlement de participation ;
- Le projet de contrat ;
- Le formulaire d'information à compléter.

### Article 4. Règlement de candidature

#### *1. Les candidat·e·s*

L'appel à projet est destiné aux designers, artistes, scénographes, ... indépendant·e·s ou en collectif – groupement.

Les candidat·e·s doivent être artistes, collectifs d'artistes ou équipes artistiques professionnel·le·s : organisé·e·s sous la forme d'une association ou autre forme de personne morale déclarée sur le territoire français.

#### *2. Dépôt des dossiers*

Les dossiers doivent être déposés de façon dématérialisée jusqu'au 10 novembre 2025 à 17h par mail à l'adresse suivante : [marie.piela@grandnancy.eu](mailto:marie.piela@grandnancy.eu)

La réponse à cet appel à candidatures artistiques doit comprendre les éléments suivants :

- Un courrier du ou des candidat·e·s actant la candidature à l'Appel à candidatures ;
- Un devis ;
- Un dossier artistique présentant le travail du ou des candidat·e·s et notamment des expériences similaires ou proches (4 à 5 pages incluant visuels et curriculum vitae) ;
- Une note d'intention précisant le projet envisagé (dans la mesure du possible, le dossier indiquera les matériaux et produits qui seront utilisés) ;
- Un croquis ;
- Un budget prévisionnel accompagné d'un rétroplanning (planning de réalisation avec les étapes de rendus intermédiaires, la prise en compte des retours de validation et leur nombre, ainsi que la date de rendu final).

Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite de dépôt ne pourront pas faire l'objet d'une instruction.

### *3. Modalités de soutien*

La Métropole du Grand Nancy apportera au candidat sélectionné par le jury un soutien financier d'une valeur de 10 000 €, dans le cadre d'un contrat.

La Métropole du Grand Nancy ne pourra assurer de prestation de logistique, de régie (son, lumière, etc.) ou de mise à disposition de moyens humains (personnel d'accueil, médiation, etc.) ni la fourniture de fluides qui devront être assurés par l'artiste ou l'équipe artistique retenue.

## **Article 5. Sélection des candidatures**

### *1. Critères de sélection des candidatures*

Pertinence technique pour 80% comprenant :

- 40% pour la description de l'univers graphique et la cohérence du projet avec la demande ;
- 20 % pour le caractère innovant de l'offre ;

10% pour la qualité de la prestation et du matériel utilisé (une attention particulière sera portée au choix des matériaux et à leurs provenances dans une logique d'éco-responsabilité) ;

- 10% pour l'expérience du ou des candidat·e·s dans des projets similaires.

Proposition d'un planning de rendu et de suivi de projet adapté pour 20%.

### *2. Le jury*

Un jury composé d'élus et de personnels du Muséum-Aquarium sélectionnera les candidatures le 12 novembre 2025.

### *3. Engagements du porteur de projet*

En présentant sa candidature, chaque artiste ou équipe artistique s'engage à :

- Respecter le cadre initial du projet défini dans le contrat ;
- Échanger régulièrement sur l'avancée du projet avec l'équipe dédiée de la Métropole du Grand Nancy ;
- Contribuer à la promotion du projet dans leurs propres réseaux.

#### *4. Issue de la consultation*

La Métropole du Grand Nancy arrête le classement des offres et désigne le ou la candidat·e avec lequel le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat.

La Métropole se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres reçues, aucune indemnité ne sera versée aux candidat·e·s. Il appartient donc aux candidat·e·s de faire des propositions crédibles et现实istes.

#### Article 7. Calendrier

- Lundi 10 novembre 2025 à 17h : Date limite de soumission des candidatures.
- Mercredi 12 novembre 2025 : Analyse des candidatures.
- Mercredi 12 novembre 2025 : Sélection du candidat.
- Mars 2026 : Date limite de mise en place du projet.

#### Article 8. Renseignements complémentaires

Posez vos questions jusqu'au vendredi 7 novembre 2025, à l'adresse suivante :

marie.piela@grandnancy.eu ou par téléphone auprès de Marie Piela, Responsable des expositions des musées scientifiques au 03.57.80.58.81

#### Article 9. Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy

5 place de la Carrière

CO N° 20038

54036 NANCY CEDEX CO N°20038

Tél : 03 83 17 43 43

Télécopie : 03 83 17 43 50

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nancy

5 place de la Carrière

CO N° 20038

54036 NANCY CEDEX CO N°20038

Tél : 03 83 17 43 43

Télécopie : 03 83 17 43 50

Courriel : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr)